

Le 9 Février 2017, convocation a été adressée individuellement à chaque Conseiller pour la réunion du Conseil Municipal qui aura lieu en Mairie de ROYAT, **le Mercredi 15 Février 2017 à 18 heures 30.**

ORDRE DU JOUR

AFFAIRES COMMUNALES

- Ratifications
- Rapport d'orientations budgétaires - Budget Principal 2017
- Débat d'orientations budgétaires - Budget Principal 2017
- Rapport d'orientations budgétaires - Budget Eau 2017
- Débat d'orientations budgétaires - Budget Eau 2017
- Rapport d'orientations budgétaires - Budget Assainissement 2017
- Débat d'orientations budgétaires – Budget Assainissement 2017
- Budget Principal - Consolidation des prêts : Propositions de financement des banques
- Subvention exceptionnelle
- Soutien à la commune d'Olloux
- Garantie d'emprunt – Réhabilitation de 5 logements – 1 rue de la Grande Porte
- Achat par l'Etablissement Public Foncier – SMAF d'un immeuble situé 12 rue nationale pour création de logements sociaux
- Personnel communal : Transformation d'un emploi permanent d'attaché principal en un emploi permanent de rédacteur principal de 1^{er} classe à temps complet au 1^{er} mars 2017
- Délégation au Centre de Gestion du Puy-de-Dôme par convention pour l'organisation des sélections professionnelles dans le cadre de la prolongation du dispositif de résorption de l'emploi précaire
- Personnel communal : Régime indemnitaire - Ajout de la filière animation

AFFAIRES ROYATONIC

- Débat d'orientations budgétaires
- Souscription d'une ligne de trésorerie de 100 000 € pour le budget de la Régie Municipale d'Exploitation du Centre Thermoludique Royatonic
- Reprise des Provisions

AFFAIRES THERMALES

- Débat d'orientations budgétaires
- Tarifs nouveaux produits boutique
- Promotion Séjour Santé Auvergne Thermale : opération 15 janvier-15 mars : 15% de réduction
- Subvention COSAC 2017
- Cotisation CNETH 2017
- Cotisation GIE Auvergne Thermale 2017
- Recrutement d'éducateurs d'activités physiques et sportives
- Versement de la taxe d'apprentissage
- ARRHEs 2018

Madame AVRIL a été élue Secrétaire.

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 21 décembre 2016 est adopté à l'unanimité.

Présents :

Monsieur ALEDO Maire – Madame PRACROS Adjointe – Monsieur LUNOT adjoint – Monsieur HEBUTERNE Adjoint – Madame AVRIL Adjointe - Monsieur AUBAGNAC Adjoint – Madame ENJALBERT-RIEUTORD Adjointe – Monsieur DOCHEZ Adjoint – Monsieur MEYER Conseiller Municipal - Monsieur CHEVALIER Conseiller Municipal - Madame BILLARD Conseillère Municipale – Monsieur CHOUVEL Conseiller Municipal - Madame BUONOCORE Conseillère Municipale – Monsieur GAZET Conseiller Municipal - Monsieur GONZALEZ Conseiller Municipal – Madame SUSS-PORTAIL Conseillère Municipale - Madame DEFRADAT Conseillère Municipale

Absents :

Madame JARLIER Adjointe donne pouvoir à Monsieur LUNOT
Madame VALVERDE Conseillère Municipale donne pouvoir à Madame BUONOCORE
Madame DENIZOT Conseillère Municipale donne pouvoir à Madame BILLARD
Madame RUIN
Madame BOUCHEREAU Conseillère Municipale donne pouvoir à Madame DEFRADAT
Monsieur PAULET
Monsieur BERNETTE
Madame CALABUIG donne pouvoir à Monsieur ALEDO
Monsieur IRAILAU
Madame BASSET

RATIFICATIONS**Pour la commune****20/12/2016**

Il est conclu un Avenant n°1 au marché de travaux de mise aux normes de l'accessibilité sur 6 sites prioritaires dans le cadre de l'AD'AP, avec le titulaire du Lot n°3 Menuiserie Extérieure, l'Entreprise POL AGRET, 72 avenue Jean Mermoz – 63100 CLERMONT-FERRAND.

Cet Avenant n°1 introduit une plus-value d'un montant de 317€ HT. Cet Avenant n°1 au Lot n°3 fait augmenter le montant initial de marché qui est désormais porté à 15 317 € HT, soit 18 380,40 € TTC.

12/01/2017

Suite à la nomination de Madame DEFRADAT au Conseil Municipal en remplacement de M. GRANDGUILLAUME, Monsieur FREY Michel est élu membre du Conseil d'Administration du CCAS de la commune de Royat en remplacement de Madame DEFRADAT. Cette nomination prend effet à compter du 15 janvier 2017.

23/01/2017

Il est conclu un Avenant n°1 au marché de travaux de mise aux normes de l'accessibilité sur 6 sites prioritaires dans le cadre de l'AD'AP, avec le titulaire du Lot n°4 Plâtrerie Peinture – Menuiserie Intérieure, la SAS MAZET, 31 rue des Ronzières – 63037 CLERMONT-FERRAND.

Cet Avenant n°1 introduit une plus-value d'un montant de 1 555,90 € HT. Cet Avenant n°1 au Lot n°4 fait augmenter le montant initial de marché qui est désormais porté à 11 455,90 € HT, soit 13 747,08 € TTC.

23/01/2017

Il est conclu un Avenant n°1 au marché de travaux de mise aux normes accessibilité sur 6 sites prioritaires dans le cadre de l'AD'AP, avec le titulaire du Lot n°1 Maçonnerie – VRD, la SARL SANCHEZ, ZA Cheiractivités – 63450 TALLENDE.

Cet Avenant n°1 introduit une plus-value d'un montant de 815 € HT. Cet Avenant n°1 au Lot n°1 fait augmenter le montant initial de marché qui est désormais porté à 10 775 € HT, soit 12 930 € TTC.

23/01/2017

Il est conclu un Avenant n°1 au marché de travaux de mise aux normes accessibilité sur 6 sites prioritaires dans le cadre de l'AD'AP, avec le titulaire du Lot n°11 Elévateur PMR, la Société ORONA Centre, 15 rue des Frères Montgolfier – 63170 Aubière.

Cet Avenant n°1 introduit une plus-value d'un montant de 2 250 € HT. Cet Avenant n°1 au Lot n°11 fait augmenter le montant initial de marché qui est désormais porté à 11 380 € HT, soit 13 656 € TTC.

23/01/2017

Il est conclu un Avenant n°1 au marché de travaux de mise aux normes accessibilité sur 6 sites prioritaires dans le cadre de l'AD'AP, avec le titulaire du Lot n°10 Revêtement de sol – Faïence, le Groupe BERNARD, ZAC des Ancises – 03300 CREUZIER LE NEUF.

Cet Avenant n°1 introduit une plus-value d'un montant de 1 272,65 € HT. Cet Avenant n°1 au Lot n°10 fait augmenter le montant initial de marché qui est désormais porté à 11 511,97 € HT, soit 13 814,36 € TTC.

23/01/2017

Il est conclu un Avenant n°1 au marché de travaux de mise aux normes accessibilité sur 6 sites prioritaires dans le cadre de l'AD'AP, avec le titulaire du Lot n°8 Mobilier d'accueil, la Société BUROCLASS Aménagement, 25 rue des Frères Lumières – Le Brézet – 63100 CLERMONT-FERRAND.

Cet Avenant n°1 introduit une plus-value d'un montant de 450,10 € HT. Cet Avenant n°1 au Lot n°8 fait augmenter le montant initial de marché qui est désormais porté à 4 842,34 € HT, soit 5 810,81 € TTC.

Pour la RMEMR

06/02/2017

Il est conclu un contrat de maintenance téléphonique avec la société AOC TELECOM située 5 rue Louis Blériot – 63100 CLERMONT-FERRAND. Ce contrat est signé pour une durée de cinq ans à partir du 1^{er} mars 2017. Il sera ensuite renouvelé par reconduction expresse pour une durée d'un an. Le montant de la redevance annuelle est de 1 125 € HT.

N° 2017/001

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES (ROB)
BUDGET PRINCIPAL 2017

La loi du 6 Février 1992 impose, dans les communes de plus de 3 500 habitants, la tenue d'un Débat d'Orientations Budgétaires dans un délai de deux mois maximum avant l'examen du Budget Primitif.

La loi NOTRe du 7 Août 2015 a modifié les modalités de présentation :

- La Rapport d'Orientations Budgétaires fait désormais l'objet d'une délibération actant sa tenue.
- Il doit faire l'objet d'une publication.
- Ce débat, non sanctionné par un vote, doit permettre de débattre des principales orientations budgétaires annuelles qui se retrouveront dans le Budget Primitif.

Contexte international et national

Les tendances économiques optimistes pour 2017 sont affectées par la remontée de l'inflation qui peut influencer négativement sur la consommation.

De plus, 2017 est une année de risques politiques puisque année électorale en France au Printemps et en Allemagne en Automne.

Conditions de l'élaboration du budget

Le projet de loi de finances pour 2017 impose aux communes :

- Baisse des dotations de DGF d'un milliard d'euros soit – 70 000 € pour la commune. Cela représente en cumul une réduction des dotations de plus de 1,7 millions d'euros depuis 2009.

- Baisse des dotations aux autres collectivités (ex : le Département) qui entraîne la réorganisation de leur financement (impact sur les subventions ou les chantiers d'insertion par exemple).
- Croissance des dépenses liées aux réformes imposées par l'Etat.

Dans le même temps, l'établissement du ROB du budget de la ville pour l'année 2017 est fortement impacté par la création de la communauté urbaine et du transfert de compétences Eau, Assainissement et Tourisme (budgets annexes) et en particulier le transfert de la compétence Voirie de la ville à la communauté urbaine qui touche fortement le budget principal dans sa construction.

Ainsi, d'une attribution de compensation positive qui s'élève à 160 000 €, nous attendons en 2017 une attribution provisoire négative à hauteur de 590 000 € en dépense, soit une dette de l'ordre de 750 000 € qui inclut les dépenses de fonctionnement et d'investissement.

Les propositions du présent ROB sont également susceptibles d'être modifiées soit avant le vote du budget primitif soit à l'occasion de l'approbation d'une décision modificative puisque les dernières décisions gouvernementales de Décembre 2016, en attente de décret, introduiraient une dotation de compensation en section d'investissement, ce qui n'est pas permis budgétairement aujourd'hui.

Enfin, les travaux menés au sein de la métropole sont en cours pour fixer définitivement le montant de l'allocation de compensation en vue des résultats 2016 non encore arrêtés.

Globalement, les grandes masses du ROB 2017 pourrait être constitué de la manière suivante :

FONCTIONNEMENT

• **Recettes**

Remboursement en atténuation de charges <i>Le transfert d'une partie du personnel à Clermont Auvergne Métropole devrait générer un déficit de recettes de l'ordre de 30 000 €.</i>	110 000 €
Immobilisation / Opérations entre section	65 000 €
Produit des domaines <i>Ceci inclut la facturation à la Métropole des travaux effectués pour son compte pour l'entretien des espaces verts de voirie.</i>	874 000 €
Produit de la fiscalité et autres revenus (dotation) <i>Ce produit est difficile à estimer au niveau du ROB en l'absence d'information du produit de la fiscalité et des variations des dotations de la Métropole. Un produit complémentaire de l'ordre de 3% est proposé.</i>	4 614 500 €
Dotations et participations <i>Une baisse de la DGF de l'ordre de 70 000 € est attendue.</i>	891 300 €
Résultat de fonctionnement reporté	967 782 €
Revenus des immeubles	252 000 €

Au total, les recettes attendues s'élèvent à 7 780 082 €.

- **Dépenses**

Charges à caractère général <i>Une diminution des dépenses de l'ordre de 10% vous est proposée.</i>	1 549 250 €
Frais de personnel et charges <i>Tenant compte du transfert de personnel à la Métropole, les crédits inscrits sont en diminution. Cependant, les réformes en cours pour la rémunération de la FPT d'une part et la problématique liée aux différences de traitement entre le personnel de la Métropole et celui des communes risquent de remettre en cause ces inscriptions budgétaires.</i>	3 000 000 €
Virement à la section d'investissement	1 000 000 €
Charges de gestion courante <i>Une augmentation importante de ce chapitre est prévue du fait de l'Attribution de Compensation négative liée à la création de la Métropole. Ce chapitre pourrait faire l'objet d'une diminution de crédit dans l'hypothèse de la création d'une AC en section d'Investissement.</i>	1 202 792 € (+ 57 %)
Charges financières <i>Il s'agit du remboursement des intérêts de la dette.</i>	348 400 €
Prélèvement SRU	60 000 €

Les dépenses prévisionnelles s'élèvent ainsi à 7 780 082 €.

INVESTISSEMENT

- **Recettes**

Virement de la section de fonctionnement	1 000 000 €
Opérations entre section (amortissements)	300 000 €
Dotations et fonds divers	520 000€ <i>Dont 360 000 € de résultat de fonctionnement capitalisé</i>
Opération sous mandat <i>(participation de la Métropole à l'ECP)</i>	1 100 000 €
Emprunt (avec construction de l'ECP et EMTD)	2 433 500 €

Au total, les recettes d'investissement s'élèveraient à 5 493 507 €.

- **Dépenses**

Résultat reporté <i>Ceci correspond aux dépenses antérieures qui ont été autofinancées par la ville. Il sera proposé de couvrir ces dépenses par emprunt.</i>	1 209 507 €
--	-------------

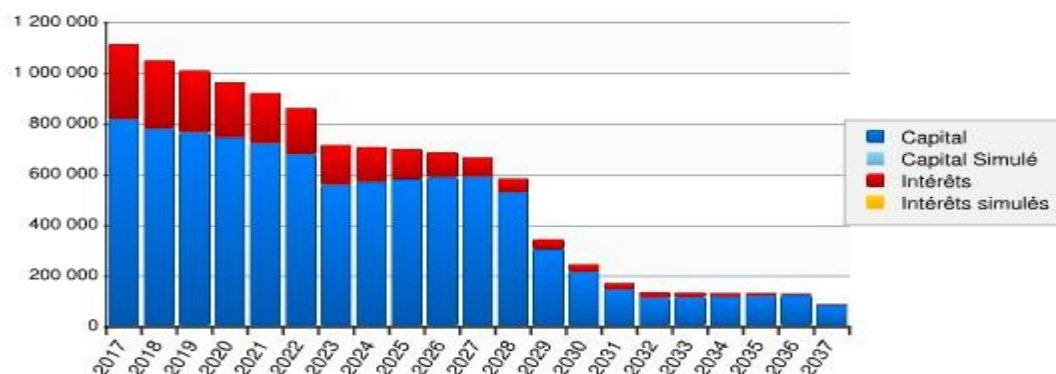
Dépenses imprévues	25 000 €
Opérations d'ordre entre section	65 000 €
Remboursement du capital de l'emprunt	850 000 €
Travaux hors ECP <i>Ce crédit prévoit 200 000 € de reste à réaliser 2016.</i>	900 000 €
Travaux ECP : -part Commune -part Métropole	1 000 000 € 1 100 000 €

Globalement, les dépenses d'investissement s'élèveraient à 5 493 507 € en 2017.

Toutes ces propositions sont établies selon le préalable signalé et correspondent aux incertitudes tant du point de vue de la création de la Métropole que du devenir des recettes propres de la ville (dotations et fiscalité).

BUDGET PRINCIPAL – ETAT DE LA DETTE - 2017

Flux de remboursement



Le capital restant dû s'élève à 8 972 484€. La dette de la commune est une dette récente (- de 10 ans), d'une durée longue 15 ,20 et 30 ans correspondant aux gros investissements structurants.

Dettes par type de risque (avec dérivés)

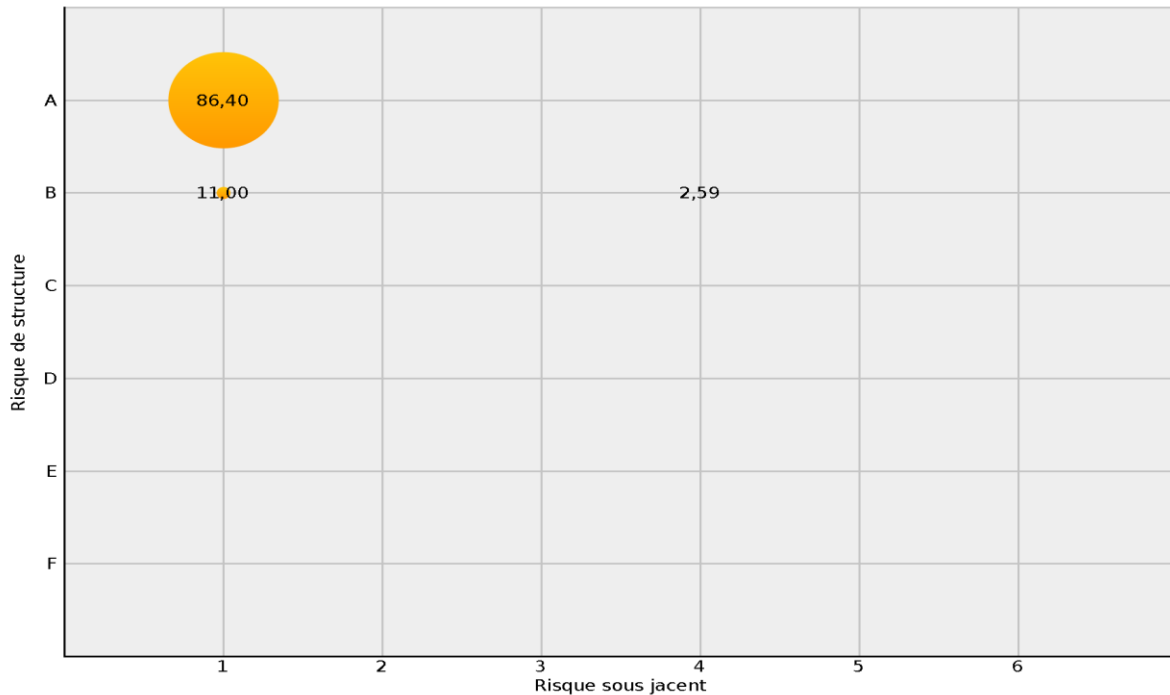
Type	Capital Restant Dû	% d'exposition	Taux moyen (ExEx, Annuel)
Fixe	6 987 474.32 €	77,88 %	3,49 %
Variable	765 002.32 €	8,53 %	0,41 %
Barrière	987 315.08 €	11,00 %	3,81 %
Barrière hors zone EUR	232 692.57 €	2,59 %	3,65 %

Type	Capital Restant Dû	% d'exposition	Taux moyen (ExEx,Annuel)
Ensemble des risques	8 972 484.29 €	100,00 %	3,27 %

Dettes selon la charte de bonne conduite

Risque faible

Taille de la bulle = % du CRD



Risque élevé

Dettes sécurisées sans emprunt toxique.

Le Conseil Municipal :

- **prend acte** de la présentation du Rapport d'Orientations Budgétaires 2017 du Budget Principal.

N° 2017/002

DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES (DOB) 2017
BUDGET PRINCIPAL

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'article L. 2312-1 du code général des collectivités territoriales impose aux communes de plus de 3 500 habitants, l'organisation d'un débat au sein du Conseil Municipal sur les orientations générales du budget dans un délai de deux mois précédant le vote de ce dernier.

En application de l'article 107 de la loi du 7 Août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (dite loi NOTRe), le Maire des communes de plus de 3 500 habitants doit désormais présenter au Conseil Municipal, un Rapport relatif au Débat d'Orientations Budgétaires (ROB).

Ce rapport, joint, en annexe, vise à informer les élus sur la situation économique et financière de la collectivité afin de leur permettre de discuter des orientations budgétaires à fixer et d'éclairer leurs choix lors du vote du budget primitif. Il doit notamment reprendre les engagements pluriannuels envisagés sur la commune ainsi que les éléments relatifs à la structure et la gestion de la dette.

Conformément à l'article 107 de la loi NOTRe, le ROB fera l'objet d'une mise en ligne sur le site internet de la commune.

Par ailleurs, si le Débat d'Orientation Budgétaire ne donne toujours pas lieu à un vote, il est désormais obligatoire de prendre acte de sa tenue en Conseil Municipal par une délibération spécifique.

Le Conseil Municipal :

- **prend acte** de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires 2017 du Budget Principal.

N° 2017/003
RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES (ROB)
BUDGET EAU 2017

L'élaboration du ROB du budget de la distribution en eau potable pour 2017 est réalisée dans le cadre du transfert de compétence de cette activité à Clermont Auvergne Métropole (CAM).

Ainsi, sur demande de la CAM, le budget sera réalisé sans reprise des résultats antérieurs et il devrait être transféré à la CAM à compter du 1^{er} septembre 2017. D'ici cette date, la Ville gère le budget Eau pour le compte de la CAM.

Les éléments qui vous sont soumis sont susceptibles d'être modifiés sur demande de la CAM ou des services de l'Etat pour le vote définitif du budget Eau 2017.

Pour mémoire, les résultats antérieurs de ce budget s'élèvent à :

- Résultat fonctionnement reportable : 194 020, 93 €
- Résultat investissement reportable : 30 395, 05 €
- Total : 224 415, 98 €

Dans ces conditions, les propositions budgétaires pour le ROB du BP Eau pour 2017 s'élaborent comme suit :

FONCTIONNEMENT			
Recettes		Dépenses	
Vente d'eau aux abonnés	160 000 €	Opérations d'ordre entre section	53 700 €
Opérations d'ordre entre section	3 505 €	Charges financières	16 000 €
Compte de transfert à la CAM	163 505 €	Achat d'eau	23 505 €
		Dépenses imprévues	10 000 €
		Virement à la section d'investissement	60 300 €
		Compte de transfert à la CAM	163 305 €

Total	327 010 €	Total	327 010 €
-------	-----------	-------	-----------

INVESTISSEMENT			
Recettes		Dépenses	
Opérations d'ordre entre section	53 700 €	Remboursement du capital des emprunts	40 000 €
Virement de la section de fonctionnement	60 300 €	Travaux sur les réseaux	120 495 €
Opérations patrimoniales	10 000 €	Créances de droit à TVA	10 000 €
Créances transfert de droit TVA	10 000 €	Opérations d'ordre entre section	3 505 €
Reversement CAM	40 000 €		
Total	174 000 €	Total	174 000 €

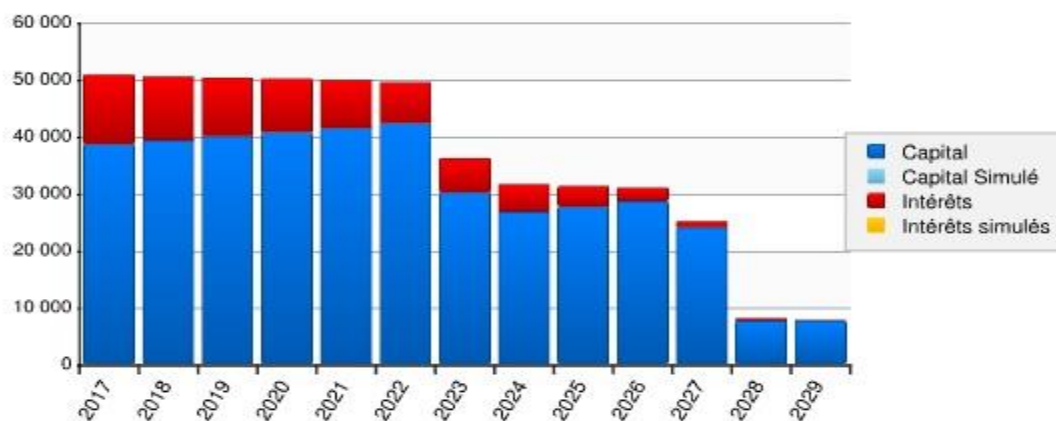
L'inscription en dépenses d'investissement correspond à l'entretien courant des réseaux.

Comme précisé ci avant, ces données du ROB sont susceptibles d'être modifiées.

En conclusion, il vous est proposé un budget « d'attente » pour 2017 compte-tenu du transfert de la compétence à la CAM.

BUDGET EAU –ETAT DE LA DETTE A TRANFERER - 2017

Flux de remboursement



La dette d'un montant de 390343,31€ correspond aux différents travaux de réfection des réseaux ainsi que tous les branchements en plomb. Les travaux des Rues Pépinière et Victoria ont été autofinancés.

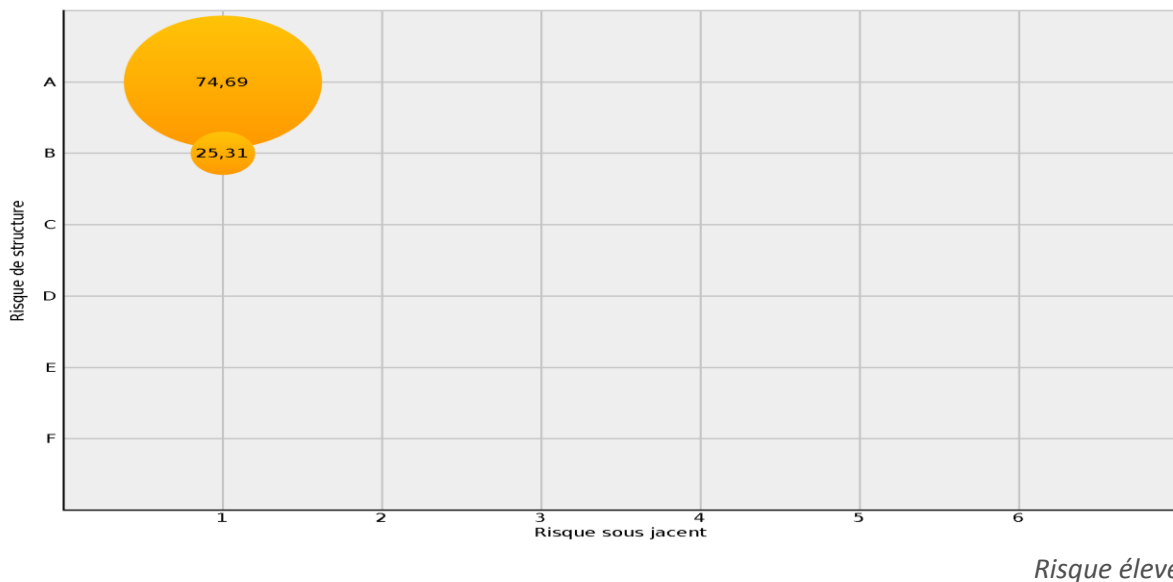
Dettes par type de risque (avec dérivés)

Type	Capital Restant Dû	% d'exposition	Taux moyen (ExEx, Annuel)
Fixe	188 084.77 €	48,18 %	4,78 %
Variable	103 448.74 €	26,50 %	0,00 %
Barrière	98 809.80 €	25,31 %	3,81 %
Ensemble des risques	390 343.31 €	100,00 %	3,27 %

Dette selon la charte de bonne conduite

Risque faible

Taille de la bulle = % du
CRD



La structure de la dette est saine et ne comporte aucun emprunt toxique.

Le Conseil Municipal :

- **prend acte** de la présentation du Rapport d'Orientations Budgétaires 2017 du Budget Eau.

N° 2017/004

DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES (DOB) 2017 **BUDGET EAU**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'article L. 2312-1 du code général des collectivités territoriales impose aux communes de plus de 3 500 habitants, l'organisation d'un débat au sein du Conseil Municipal sur les orientations générales du budget dans un délai de deux mois précédant le vote de ce dernier.

En application de l'article 107 de la loi du 7 Août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (dite loi NOTRe), le Maire des communes de plus de 3 500 habitants doit désormais présenter au Conseil Municipal, un Rapport relatif au Débat d'Orientations Budgétaires (ROB).

Ce rapport, joint, en annexe, vise à informer les élus sur la situation économique et financière de la collectivité afin de leur permettre de discuter des orientations budgétaires à fixer et d'éclairer leurs choix lors du vote du budget primitif. Il doit notamment reprendre les engagements pluriannuels envisagés sur la commune ainsi que les éléments relatifs à la structure et la gestion de la dette.

Conformément à l'article 107 de la loi NOTRe, le ROB fera l'objet d'une mise en ligne sur le site internet de la commune.

Par ailleurs, si le Débat d'Orientation Budgétaire ne donne toujours pas lieu à un vote, il est désormais obligatoire de prendre acte de sa tenue en Conseil Municipal par une délibération spécifique.

Le Conseil Municipal :

- **prend acte** de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires 2017 du Budget Eau.

N° 2017/005

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES (ROB)
BUDGET ASSAINISSEMENT 2017

Comme pour le budget Eau, l'établissement du ROB pour le budget Assainissement 2017 est fortement lié au transfert de compétence à Clermont Auvergne Métropole (CAM).

Le présent ROB est établi sans reprise des résultats antérieurs et avec un mouvement budgétaire recette/dépense lié au transfert définitif à la CAM prévu pour le 01/09/2017. D'ici là, la Ville gère pour le compte de la CAM le budget Assainissement.

Pour information, le résultat de fonctionnement 2016 s'élève à + 54 452, 84 €, soit avec les résultats cumulés un montant de 189 774, 93 € qui devrait être reversé à la CAM, auquel s'ajoute le résultat d'investissement de 49 518, 02 €.

L'architecture du ROB Assainissement pour 2017 serait le suivant :

FONCTIONNEMENT			
Recettes		Dépenses	
Produit de la redevance	300 000 €	Charges à caractère général	180 000 € Dont 165 000 € pour la participation à la station d'épuration
Opérations d'ordre entre section	15 000 €	Virement à la section d'investissement	16 000 €
Reversement par la CAM	315 000 €	Opérations d'ordre entre section	80 000 €
		Remboursement des emprunts	39 000 €
		Reversement CAM	315 000 €
Total	630 000 €	Total	630 000 €

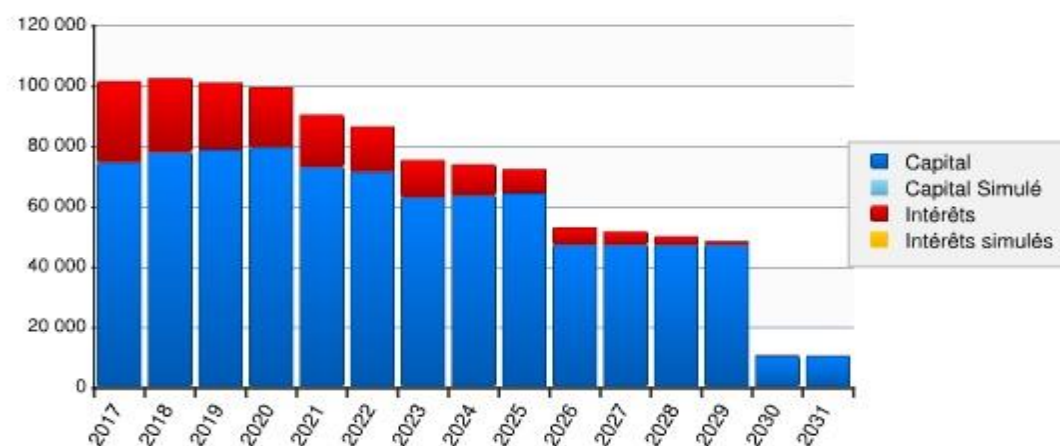
INVESTISSEMENT			
Recettes		Dépenses	
Virement de la section de fonctionnement	16 000 €	Opérations d'ordre entre section	15 000 €
Opérations d'ordre entre section	80 000 €	Emprunts et dettes	85 000 €
Remboursement de la CAM (emprunts)	85 000 €	Travaux sur réseaux	116 000 €
Emprunts nouveaux	35 000 €		
Total	216 000 €	Total	216 000 €

Ces éléments sont susceptibles d'être modifiés à la demande de la CAM ou des services de l'Etat d'ici le vote du budget primitif.

Il est précisé que les dépenses prévues correspondent à l'entretien courant des réseaux.

BUDGET ASSAINISSEMENT – ETAT DE LA DETTE A TRANSFERER -2017

Flux de remboursement



La dette correspond à la réfection des réseaux. Elle s'élève à 838 276,79€. L'emprunt à taux fixe concernant les Rues Pépinière, Victoria pour un montant de 150 000€ n'a été débloqué qu'en Décembre.

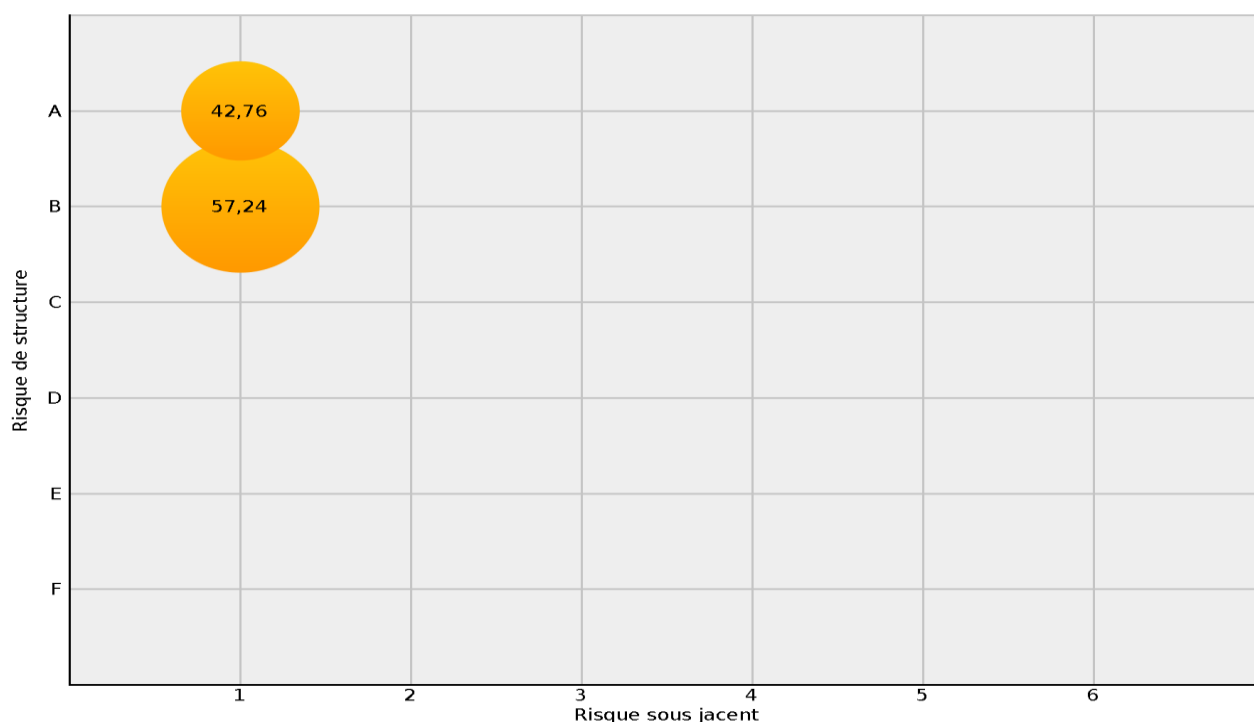
Dettes par type de risque (avec dérivés)

Type	Capital Restant Dû	% d'exposition	Taux moyen (ExEx, Annuel)
Fixe	318 149.00 €	37,95 %	2,85 %
Variable	40 328.68 €	4,81 %	0,00 %
Barrière	479 799.11 €	57,24 %	3,81 %
Ensemble des risques	838 276.79 €	100,00 %	3,26 %

Dette selon la charte de bonne conduite

Risque faible

Taille de la bulle = % du
CRD



Risque élevé

La structure de la dette est saine et ne comporte aucun emprunt toxique.

Le Conseil Municipal :

- **prend acte** de la présentation du Rapport d'Orientations Budgétaires 2017 du Budget Assainissement.

N° 2017/006

DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES (DOB) 2017 **BUDGET ASSAINISSEMENT**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'article L. 2312-1 du code général des collectivités territoriales impose aux communes de plus de 3 500 habitants, l'organisation d'un débat au sein du Conseil Municipal sur les orientations générales du budget dans un délai de deux mois précédant le vote de ce dernier.

En application de l'article 107 de la loi du 7 Août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (dite loi NOTRe), le Maire des communes de plus de 3 500 habitants doit désormais présenter au Conseil Municipal, un Rapport relatif au Débat d'Orientations Budgétaires (ROB).

Ce rapport, joint, en annexe, vise à informer les élus sur la situation économique et financière de la collectivité afin de leur permettre de discuter des orientations budgétaires à fixer et d'éclairer leurs choix lors du vote du budget primitif. Il doit notamment reprendre les engagements pluriannuels envisagés sur la commune ainsi que les éléments relatifs à la structure et la gestion de la dette.

Conformément à l'article 107 de la loi NOTRe, le ROB fera l'objet d'une mise en ligne sur le site internet de la commune.

Par ailleurs, si le Débat d'Orientation Budgétaire ne donne toujours pas lieu à un vote, il est désormais obligatoire de prendre acte de sa tenue en Conseil Municipal par une délibération spécifique.

Le Conseil Municipal :

- **prend acte** de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires 2017 du Budget Assainissement.

N° 2017/007
BUDGET PRINCIPAL
CONSOLIDATION DES PRETS :
PROPOSITIONS DE FINANCEMENT DES BANQUES

Rapport de Madame PRACROS,

Le montant inscrit en emprunts au Budget Principal 2016 s'élève à 1 850 000€.

Un million a été débloqué en Juin en 2 prêts. Pour rappel, un emprunt de 850 000€ correspond aux travaux des Rue Pépinière, Victoria et celui de 150 000€ à l'achat du camion de déneigement.

Fin Décembre, il est apparu nécessaire de demander un emprunt supplémentaire pour couvrir les dépenses d'investissements (mise en accessibilité, marché d'entretien voirie, ECP...). Conformément aux inscriptions budgétaires, il vous est proposé d'autoriser Monsieur le Maire à procéder à la consolidation de cet emprunt pour l'année 2016 sur le budget principal :

- Montant : 850 000 €
- Durée : 20 ans
- Périodicité : trimestrielle
- Terme échu
- Amortissement du capital : constant
- 1^{ère} échéance : Mai 2017
- GISSLER : 1A

2 groupes bancaires ont répondu :

- Crédit Agricole Centre France
- Caisse d'Epargne

PROPOSITION PRETS FINANCEMENT TRAVAUX 2016 RESTE A REALISER MONTANT 850 000€

	CAISSE D'EPARGNE	CAISSE EPARGNE	CRCA	CRCA	CRCA	CRCA
DUREE EN ANNEES	15	20	15	20	15	20
AMORTISSEMENT CAPITAL	CONSTANT	CONSTANT	CONSTANT	CONSTANT	CONSTANT	CONSTANT
COMMISSION ENGAGEMENT	0,15%	0,15%	0,10%	0,10%	0,10%	0,10%
NOMBRE DE PERIODES	2	2	TAUX FIXE	TAUX FIXE	VARIABLE EURIBOR	

PERIODE 1 FIXE	7ANS 0,99%	TAUX	10ANS 1,30%	TAUX	1,34%	1,60%	0,573%	0,623%
PERIODE 2 FIXE	8ANS 1,75%	TAUX	10 ANS 1,95%	TAUX				
ECHÉANCES	AN TRIMESTRE	OU			TRIMESTRE	TRIMESTRE	TRIMESTRE	TRIMESTRE
COÛT CREDIT ECH ANNUELLE		0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
COÛT CREDIT ECH TRIMESTRIELLE		78 376,33		126 039,07	81 740,00	129 600,00	31 324,00	50 463,00

Taux variable 15 ans : Euribor 3 mois – 0.327 + marge 0.90 soit un taux à ce jour de 0.573%

Taux variable 20 ans : Euribor 3 mois – 0327 + marge 0.95 soit un taux à ce jour de 0.623%

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de retenir la formule suivante :

BANQUE : CAISSE D'ÉPARGNE
Montant du prêt : 850 000 €
Modalité Taux : Bi phase
Taux : 10 ans : 1,30 % ; 10 ans : 1,95 %
Durée : 20 ans
Échéance : trimestrielle ; terme échu
Remboursement du capital : constant
Frais de dossier : 0,15 %

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les documents correspondants.

N° 2017/008

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

Un sportif de très haut niveau, Royadère, a sollicité la commune pour participer à un marathon de renommée internationale à Dubaï.

Cette épreuve sportive s'inscrit dans un calendrier dont la finalité est une participation aux Jeux Olympiques de 2020 à Tokyo.

La course à pied étant une discipline (comme en général les disciplines d'athlétisme) très peu « sponsorisée », il est proposé de verser une subvention exceptionnelle de 400 euros à ce sportif.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de verser une subvention exceptionnelle de 400 euros à ce sportif.

N° 2017/009

SOUTIEN A LA COMMUNE D'OLLOIX

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la proposition de l'Association des Maires Ruraux du Puy-de-Dôme, concernant les difficultés rencontrées par la commune d'Olloix.

Le 15 novembre 2004, un habitant a tiré avec un fusil sur un cantonnier d'Olloix.

Le tireur étant insolvable, le fonds de garantie des victimes d'actes de terrorisme et d'autres infractions (FGTI) a indemnisé la victime.

Le FGTI se retourne à présent contre la mairie pour récupérer les sommes versées. Dans la mesure où le cantonnier a été blessé dans l'exercice de ses fonctions, la commune avait en effet l'obligation de le protéger et, le cas échéant, de réparer le préjudice résultant d'une agression.

La mairie a transmis la demande à son assurance, qui a cependant opposé un refus de garantie, et donc la commune a l'obligation de réparer le préjudice. Après révision, le tribunal administratif a ramené la note à plus de 145 000 euros.

Le Conseil d'Administration de l'Association des Maires Ruraux du Puy-de-Dôme, réunit le 4 Janvier, a décidé de lancer un appel à solidarité auprès des communes du département afin d'aider la commune à régler une partie de sa dette et de lui témoigner de sa solidarité et de son soutien.

L'association propose aux communes qui le souhaitent, de prendre une délibération en ce sens et de soutenir la commune d'Olloix financièrement et de procéder à une participation financière par nombre d'habitant (que chaque commune choisirait librement).

Considérant la participation versée à la commune d'Olloix décidée par le Conseil Départemental,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver les versements d'une aide financière exceptionnelle à la commune d'Olloix
- de reverser 0,10 € par habitant, soit (5 000 x 0,10 €) 500 €

N° 2017/010

GARANTIE D'EMPRUNT
Réhabilitation de 5 logements
1 rue de la Grande Porte

Rapport de Monsieur le Maire,

En vue de la réhabilitation de 5 logements situés 1 rue de la Grande Porte à Royat, la Société Foncière d'Habitat et Humanisme va souscrire un contrat de prêt « Prêt Habitat Privé » (PHP) N° 59788 auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour lequel il est sollicité la garantie de la Commune de ROYAT à hauteur de 50 %.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'autoriser M. LE MAIRE à signer cette garantie au contrat de prêt, sollicitée dans les conditions fixées ci-après :

Vu les articles L.2252-1 et L.2252-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article 2298 du Code Civil ;

Vu le contrat de prêt n°59788 en annexe signé entre la SOCIETE FONCIERE D'HABITAT ET HUMANISME, ci-après l'Emprunteur et la CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS ;

DELIBERE

Article 1 : L'assemblée délibérante de ROYAT accorde sa garantie à hauteur de 50% pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 61 000 euros souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignation, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de Prêt N° 59788 constitué d'une Ligne du Prêt.

Ledit Contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Article 2 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 : Le Conseil s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

N° 2017/011

ACHAT PAR L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER – SMAF
D'UN IMMEUBLE SITUE 12 RUE NATIONALE
POUR CREATION DE LOGEMENTS SOCIAUX

Rapport de Monsieur Le Maire.

Clermont communauté a mis en place un dispositif de l'aide au foncier au profit des communes déficitaires au sens de l'article 55 de la loi SRU.

Certaines conditions doivent être réunies pour en bénéficier :

- L'acquisition est réalisée par L'Etablissement public foncier et le bien est ensuite revendu à un bailleur social.
- Des engagements sont à respecter sur les critères suivants :
 - 1/3 de logements sociaux
 - 1/3 de la SHON consacrée aux logements sociaux
 - 1/3 de la superficie cadastrale consacrée aux logements sociaux.

Logidôme souhaite se porter acquéreur d'un immeuble situé 12 rue nationale à Royat, cadastré AE 201, en vue de la création de logements locatifs sociaux. L'immeuble est libre de toute occupation et est composé de 3 logements et d'un local commercial en rez de chaussée. Le prix de la négociation à l'amiable s'élevant à 90 000 euros TTC n'est pas compatible avec les équilibres du logement locatif social et nécessite de pouvoir bénéficier du dispositif d'aide au foncier mis en place par Clermont Communauté représentant 30 % du montant H.T. Ce dispositif permettra la création de 3 logements familiaux avec stationnement situés à proximité du centre bourg.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **d'autoriser** l'EPF SMAF à acquérir ce bien correspondant à la valeur vénale établie par France Domaine en bénéficiant d'un abattement de 30 % sur le capital et à le revendre ensuite à Logidôme afin d'y créer des logements sociaux,

- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette opération.

N° 2017/012

PERSONNEL COMMUNAL

TRANSFORMATION D'UN EMPLOI PERMANENT D'ATTACHÉ PRINCIPAL EN UN EMPLOI PERMANENT DE RÉDACTEUR PRINCIPAL DE 1ÈRE CLASSE A TEMPS COMPLET AU 1^{ER} MARS 2017

Rapport de Monsieur le Maire,

La responsable du service urbanisme fera valoir ses droits à la retraite le 1^{er} mars 2017. Afin de procéder au recrutement de son successeur sur le grade de rédacteur principal de 1^{ère} classe, il est nécessaire de transformer le poste existant.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **de transformer** un emploi permanent d'Attaché Principal en un emploi permanent de Rédacteur Principal de 1^{ère} classe à temps complet à compter du 1^{er} mars 2017,
- **d'ajuster** le tableau des effectifs en annexe,
- **d'imputer** les dépenses aux articles correspondants du budget en cours.

N° 2017/013

DELEGATION AU CENTRE DE GESTION DU PUY DE DOME PAR CONVENTION POUR L'ORGANISATION DES SELECTIONS PROFESSIONNELLES DANS LE CADRE DE LA PROLONGATION DU DISPOSITIF DE RESORPTION DE L'EMPLOI PRÉCAIRE

Rapport de Monsieur le Maire,

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012, dite loi Sauvadet, fixe les conditions de résorption de l'emploi précaire dans la Fonction Publique Territoriale. Elle permet d'intégrer des agents non titulaires remplissant certaines conditions, après passage devant une commission particulière, dite commission de sélection professionnelle. Cette sélection peut être organisée par la collectivité employeur ou confiée au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale via la signature d'une convention.

Afin d'harmoniser les méthodes et de garantir la qualité des entretiens, Monsieur le maire propose à l'assemblée que cette mission soit confiée au Centre de Gestion du Puy de Dôme et précise qu'un forfait de 95 € sera sollicité par le Centre de Gestion pour les frais d'organisation. Monsieur le Maire demande l'avis du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **De décider** de confier l'organisation de cette commission de sélection professionnelle au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy de Dôme,
- **De l'autoriser** à signer la convention correspondante et les documents afférents.

N° 2017/014

PERSONNEL COMMUNAL - REGIME INDEMNITAIRE - AJOUT DE LA FILIERE ANIMATION

Rapport de Monsieur le Maire,

Par délibération du 19 novembre 2003 concernant la mise en place du nouveau régime indemnitaire, il a été décidé de mettre en place un nouveau régime indemnitaire à compter du 1^{er} décembre 2003

pour les agents titulaires relevant des filières suivantes : administrative, technique, sanitaire et sociale, culturelle, sportive et police.

Compte-tenu du recrutement d'agents titulaires relevant de la filière animation,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **D'accepter** d'étendre les modalités d'application du régime indemnitaire actuel aux agents de la filière animation dans les mêmes conditions qu'aux agents des autres filières, à savoir :
 - IHTS (Indemnités Horaires pour Travaux Supplémentaires),
 - IFTS (Indemnité Forfaitaire pour Travaux Supplémentaires),
 - IAT (Indemnités d'Administration et de technicité),
 - IEMP (Indemnité d'exercice de Mission des Préfectures).

N° 2017/015

AFFAIRES ROYATONIC

DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Rapport de Monsieur le Maire

L'analyse des résultats 2016 et les évolutions constatées permettent de dégager avec réalisme des orientations budgétaires pour 2017.

BUDGET ANNEXE VILLE DE ROYAT RMECTR 2017	
Dépenses de fonctionnement réalisées 2016	3 471 559,10 €
Recettes de fonctionnement réalisées 2016	3 479 190,50 €
Résultat de fonctionnement 2016	7 631,40 €
Résultat antérieur	79 781,49 €
Résultat à affecter	87 412,89 €
Dépenses d'investissement réalisées	553 211,23 €
Recettes d'investissement réalisées	665 417,59 €
Résultat d'investissement de l'exercice 2016	112 206,36 €
Résultat antérieur reporté	- 123 089,97 €
Résultat cumulé	- 10 883,61 €
	-
BESOIN DE FINANCEMENT	- 10 883,61 €

AFFECTATION 1068	10 883,61 €
002 EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	76 529,28 €
001 DEFICIT D'INVESTISSEMENT REPORTE	10 883,61 €

I) RESULTATS 2016

CONSTAT D'ENSEMBLE

L'année 2016 montre une légère augmentation de l'activité et enregistre de nouvelles charges de fonctionnement (filiale des grottes rouges)

Ce constat explique la relative faiblesse de l'excédent des recettes sur les dépenses.

+ 7 631.49 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT.2016

Les recettes annuelles de fonctionnement 3 479 190.50 progressent de 3.02 %

➤ La fréquentation des bains

Depuis 2010 la fréquentation des bains est passée de 149 256 visiteurs à 186 648

Soit une progression de 25 %. (De 2015 à 2016 la progression est de + 1.21 %.)

La fréquentation des activités : aquagym, aquabique et BB nageurs progressent de 6.30%

- Le SPA a planifié 9 856 soins soit + 7.82 % Le CA du SPA progresse de 5.33 %. Cela est dû principalement à une augmentation des ressources disponibles qui sont plus en adéquation avec la progression de la demande.
2301 séances d'hydrojet ont été planifiées. Le CA de l'hydrojet représente 4.3 % du sa total du SPA.
- Le CA de la boutique SPA progresse légèrement il représente 7.7 % du CA du SPA contre 7.00 % en 2015
- Le CA de la boutique est en baisse de 6.70 %

Les recettes principales d'activités s'élèvent à :3 143 402

2 441 333.92 pour les bains et les activités aquatiques

590 486.00 pour le SPA +5.33 %

94 314.41 ventes boutique -6.7 %%

17 268 pour le studio.

Enfin il est rappelé que les bons cadeaux qui représente une forte proportion des recettes sont des produits constatés d'avance. Afin de réduire les encours de bons cadeaux et lisser la charge de travail du SPA la durée de validité a été ramenée à 6 mois au lieu de 12.

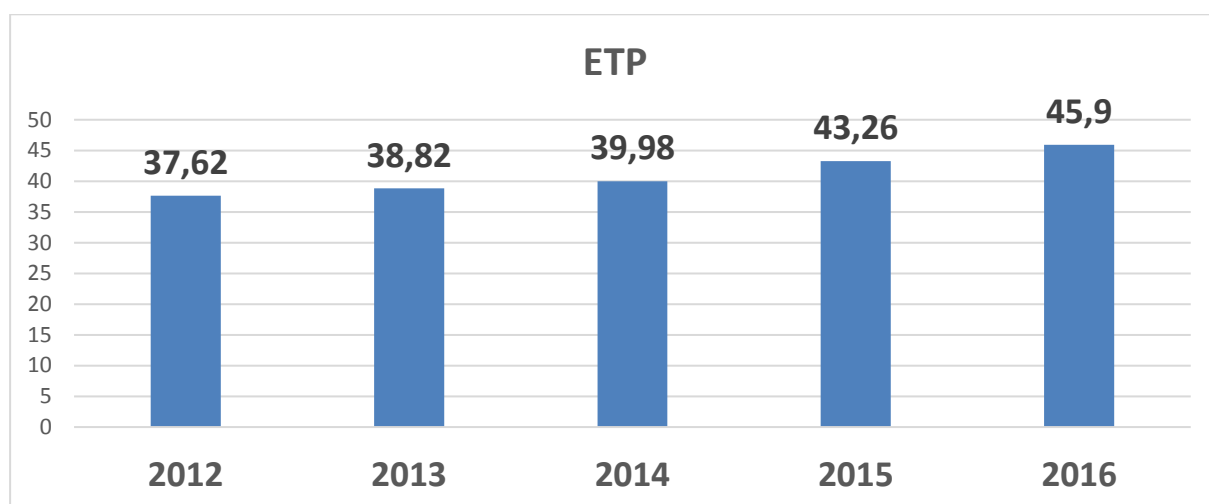
Les bons cadeaux échus représentent 113 666 € HT en 2016 soit une augmentation de 48 %.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2016

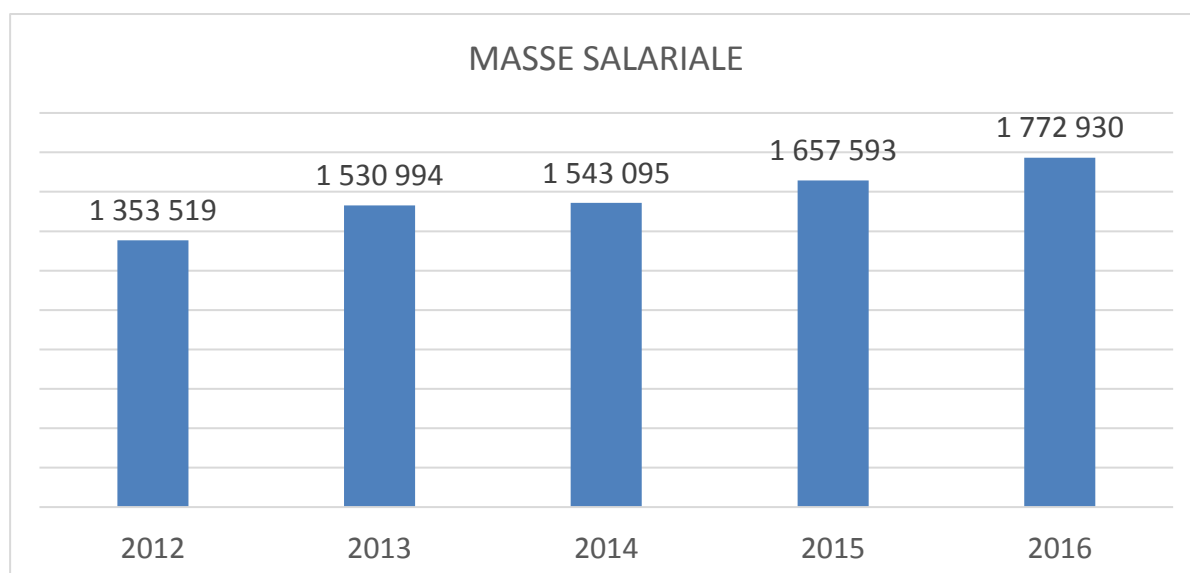
Globalement les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 3 471 559.10 € et progressent de 5.63 % par rapport à 2015.

- LA MASSE SALARIALE.

Une croissance des ETP de 6.10%



Qui entraîne une croissance de la masse salariale de 6.95%



La masse salariale représente 56.56 % du CA

- LA FILIERE

L'exploitation de la filière de traitement des eaux des grottes rouges a été reprise depuis le 1^{er} janvier 2016 par ROYATONIC. Ce transfert a entraîné des dépenses d'exploitation supplémentaires.

En fonctionnement la dépense 2016 est de 130.395.00 €

En investissement 9 144.00 €

Le coût d'exploitation de la filière représente 4 % des charges de la régie. Le processus actuel très onéreux met en péril l'équilibre des comptes de la régie.

Dans le cadre du projet d'agrandissement une étude est à entreprendre pour envisager plusieurs solutions.

- LES HONORAIRES ET FRAIS DE CONTENTIEUX

Se sont élevés à environ 30 K€

- Toutes les autres charges ont été maîtrisées et pour la plupart en-dessous du prévisionnel.

- DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2016

Les dépenses d'investissement atteignent 553 211.00 € elles progressent de 10.00 %

- RECETTES D'INVESTISSEMENTS

665 417.00 €. Elles sont en progression de 22.12 %

La section investissement dégage un résultat positif de 112 206.00 € qui permet en intégrant le résultat de 2015 – 123 089.00 € de réduire le besoin de financement à 10 883.61€.

II) BUDGET 2017 ORIENTATIONS

Jusqu'à ce jour, Roytonic a réussi à développer son activité sans l'appui d'un département commercial et marketing ce qui n'est plus possible désormais.

L'orientation 2017 est de donner une nouvelle impulsion commerciale : nouvelles compétences (communication, webmarketing, relation presse ...), développement d'outils (site web et réservation en ligne), nouvelle organisation (accueil, boutique et spa) et nouvelles activités (Studio, massage aquatique). Il s'agit de structurer le plan de communication, marketing et commercial pour viser un montant de recettes annuelles de l'ordre 3,5 millions d'€ d'ici 2 ans.

Cette orientation engendre des coûts tant en fonctionnement qu'en investissement.

- LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Des économies sont à rechercher tout spécialement sur les chapitres

62 (publicité, frais d'actes et de contentieux, honoraires)

61 sur la formation.

a) **La masse salariale** : (+ 3.3ETP) :

- 1 coach en année pleine pour le studio
- 1 chargée de communication & commercial pour le développement commercial
- 1 hôtesse d'accueil dédiée à la communication
- 1 hôtesse d'accueil dédiée à la vente pour 0.3 ETP

b) **Informatique** : Le serveur actuel rentre dans sa 5^{ème} année et son renouvellement est à prévoir en 2017-2018. Le développement de la commercialisation en ligne nécessite la mise en place de nouveaux dispositifs de sécurité et de maintenance informatiques.

Aussi, une étude est en cours pour chiffrer et mesurer les risques selon 2 scénarios : renforcer le dispositif sur place ou envisager une externalisation du

serveur (data center). Le résultat de cette étude nous sera remis courant février 2017

c) **10 ans de Royatonic** : dépense à prévoir

d) **Electricité** : transfert des coûts de la filière (+ 4.5 K€) et augmentation tarifaire (4 K€ de rattrapage sur 2014 et 2015 facturée fin décembre 2016)

e) **Fournitures et petits équipements** : tout a été revu à la baisse.

L'achat des tenues des hôtesse est reporté.

f) **Véhicule technique** : le Berlingot (9 ans) doit être remplacé courant 2017 pour récupérer une recette de l'ordre de 5 K€ et éviter des réparations plus lourdes. Une LLD est prévu dans ce sens.

g) **Honoraires et contentieux** : non prévu en 2017.

➤ RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2017

- Le montant des recettes d'exploitation prend en compte l'augmentation tarifaire des bains (pondéré du fait des bons cadeaux 2016 et se prolongeant en 2017 ; d'un accroissement d'activité du spa avec une nouvelle cabine et d'une vente accrue de produits boutique compte tenu de la nouvelle organisation des accueils.
- Les recettes intègrent également les produits exceptionnels liés au CICE (127 K€)

➤ DEPENSES D'INVESTISSEMENTS 2017

Des investissements liés au vieillissement du bâtiment et de la machinerie sont également à prévoir (réfection de murs, de sols, remplacement de pompes, d'échangeurs...).

Il faut prévoir environ 240 000 € d'investissement réparti de la manière suivante :

Département	€ HT	%
Exploitation spa - accueil - bain	73 700 €	31%
Informatique (matériel, logiciel ...)	33 200 €	14%
Technique (prévision)	31 444 €	13%
Agrandissement	59 000 €	25%
Filière	42 000 €	18%
Total	239 344 €	100%

Les investissements suivants (environ 45 K€) : autocom, climatisation studio, matériel d'aqua fitness, mobilier bain et mât de levage pour aqua bike ne seront engagés qu'en fonction des résultats et en tout état de cause pas avant septembre 2017.

- **Filière de traitement**

Un arrêt est prévu de mi-juin à mi-août pour économiser 9 K€. Le coût de fonctionnement serait alors de 125 071 €.

Le budget des médias filtrants est de plus de 50 K€ ?

Une étude est en entreprendre dans le cadre des travaux d'agrandissement ; soit on prévoit un autre process plus viable économiquement, soit on utilise l'eau thermale uniquement dans le cadre de la récupération d'énergie

- **Agrandissement de royatonic**

Le financement de l'agrandissement de Royatonic en 2017/ 2018

- ⌘ Mars 2017 : 45 K€ pour les projets des architectes (budgété)
- ⌘ Avril 2017 : solde de 14 K€ à devoir au programme H2O (budgété)
- ⌘ Novembre 2017 : début des études entre 150 et 180 K€ (non budgété)
- ⌘ 2018 : 1 500 K€
- ⌘ 2019 : 2 200 K€

Une analyse des risques financiers est en cours, avec l'expert-comptable, elle a pour objet de vérifier les capacités de financement de l'extension notamment par l'emprunt.

➤ **RECETTES D'INVESTISSEMENT 2017.**

- **LIGNE DE TRESORERIE**

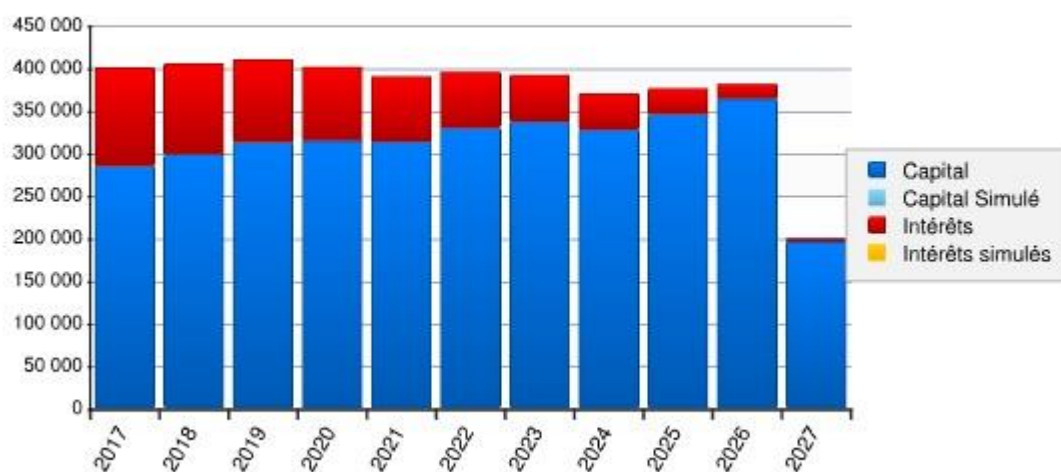
Compte tenu des besoins en trésorerie qui pourraient résulter du mandatement des dépenses de fonctionnement, d'investissement, y compris obligatoires (emprunts, payes), il est envisagé de contracter une ligne de trésorerie d'un montant maximal de 100 000 € pour une durée d'un an.

- **EMPRUNT**

Le recours à l'emprunt sera de l'ordre de 300.000.00 € en 2017. En fonction des résultats de l'étude menée avec l'expert-comptable Le montant du recours à l'emprunt sera déterminé pour les prochaines années.

ROYATONIC – ETAT DE LA DETTE -2017

Flux de remboursement



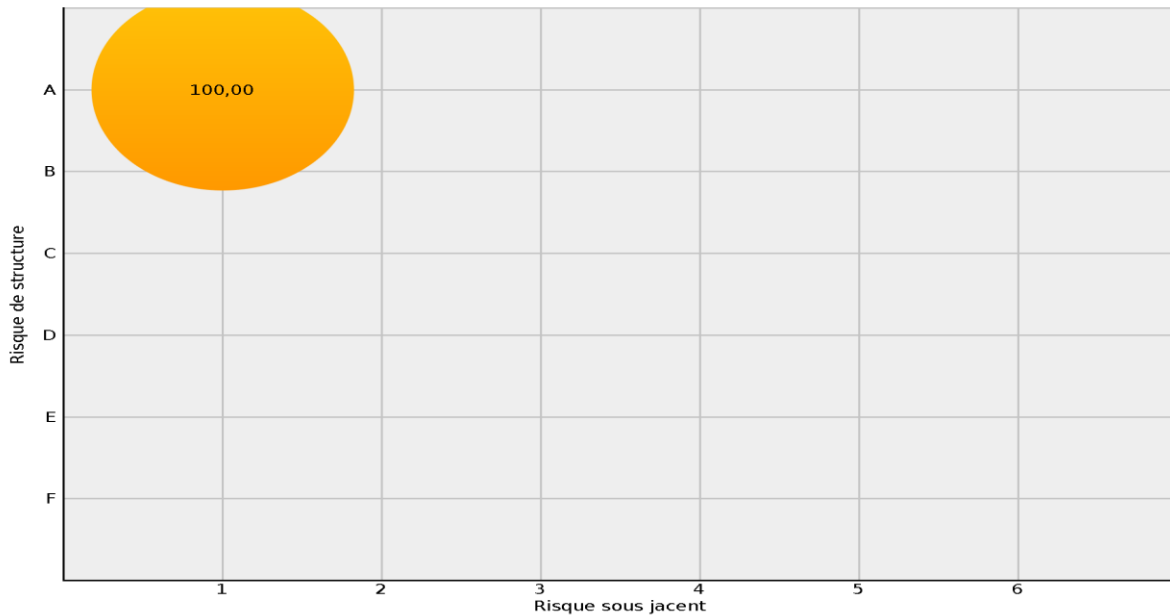
Dettes par type de risque

Type	Encours	% d'exposition	Taux moyen (ExEx, Annuel)
Fixe	3 376 319 €	100,00%	3,51%
Variable	0 €	0,00%	0,00%
Ensemble des risques	3 376 319 €	100,00%	3,51%

Dette selon la charte de bonne conduite

Risque faible

Taille de la bulle = % du CRD



Risque élevé

Le Conseil Municipal :

- **prend acte** de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaire s 2017.

N° 2017/016

AFFAIRES ROYATONIC

SOUSCRIPTION D'UNE LIGNE DE TRÉSORERIE DE 100 000 € POUR LE BUDGET DE LA REGIE MUNICIPALE D'EXPLOITATION DU CENTRE THERMOLUDIQUE ROYATONIC

Rapport de Monsieur le Maire,

Compte tenu des besoins en trésorerie qui pourraient résulter du mandatement des dépenses de fonctionnement, y compris obligatoires (emprunts, payes), il est proposé à l'Assemblée délibérante de se prémunir contre d'éventuels manques, en contractant une ligne de trésorerie d'un montant maximal de 100 000 € pour une durée d'un an.

Sur la base des caractéristiques demandées, les organismes bancaires ont été consultés simultanément.

Le Crédit Agricole et la Caisse d'Épargne ont formulé les propositions suivantes :

	<i>Marge</i>	<i>Périodicité</i>	<i>Demande pour disponibilité à J</i>	<i>Frais de dossier</i>	<i>Frais de non utilisation</i>
Crédit Agricole	0,90 %	Trimestrielle à terme échu	J avant 12 heures	0,20 % 200,00 €	Néant
Caisse	1,19 %	Mensuelle	J -1 avant 16	0,15 %	0,25 % x (100 000 – en

d'Épargne		Débit d'office	heures 30	150 €	cours quotidien moyen sur le mois
-----------	--	----------------	-----------	-------	--------------------------------------

Compte tenu des besoins très sporadiques de tirages constatés en 2016, il semble plus judicieux de retenir l'offre du Crédit Agricole qui ne comporte pas de frais de non utilisation.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **de retenir l'offre** du Crédit Agricole.

N° 2017/017
AFFAIRES ROYATONIC
REPRISE DES PROVISIONS

Rapport de Monsieur Le Maire,

Des provisions pour risques ont été constituées pour faire face à :

- Un risque contentieux (Prud'hommes) pour 20 000 € ;
- Une dépréciation compte client suite à la clôture d'une liquidation pour 3 500 € ;

Ces provisions étant devenues, à ce jour sans objet, il convient de les reprendre.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **de donner son accord à la reprise des provisions devenues sans objet dans le budget 2017**
 - **Au compte 7815 : risque contentieux Prud'hommes pour 20 000 € ;**
 - **Au compte 7815 : dépréciation compte client suite à la clôture de liquidation pour 3 500 € .**

N° 2017/018
AFFAIRES THERMALES
DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES
Rapport de Monsieur le Maire

1) RESULTATS SAISON 2016 : Fréquentation

Orientations	2015		2016	
MCA	725	8,19%	661	7,54%
MCA+RH	1605	18,13%	1547	17,64%
TOTAL MCA	2330	26,31%	2208	25,18%
RH	5540	62,56%	5582	63,66%
RH+MCA	985	11,12%	978	11,15%
TOTAL RH	6525	73,69%	6560	74,82%

TOTAL	8855		8768	
--------------	-------------	--	-------------	--

Le nombre de curistes pour l'année 2016 a diminué de 87, soit une baisse inférieure à 1 %.

2) RESULTATS SAISON 2016 : Chiffre d'affaires ttc

CHIFFRE D'AFFAIRES TTC	REALISE
2015	5 560 922.65
2016	5 498 953.89
Résultat	-61 968,76

3) REPRISE ANTICIPEE DU RESULTAT (CA non voté)

COMMUNE DE ROYAT BUDGET RMEMR	
Dépenses de fonctionnement réalisées	5 367 107,05
Recettes de fonctionnement réalisées	5 247 051,79
Résultat de fonctionnement 2016	-120 055,26
Déficit de fonctionnement au 01/01/2016	990 642,59
Déficit cumulé à reporter au 002 01/01/2017	1 110 697,85
Dépenses investissement réalisées	702 214,10
Recettes d'investissement réalisées	736 577,14
Résultat d'investissement 2016	34 363,04
Résultat antérieur reporté 1/1/2016	568 861,38
Résultat investissement à reporter au 001 1/1/2017	603 224,42
Déficit de fonctionnement reporté au 002 2017	1 110 697,85
Excédent d'investissement reporté au 001 2017	603 224,42

Les recettes de fonctionnement ne couvrent pas les dépenses, le résultat est donc négatif avec un montant de 120 055.26 euros.

Les postes de dépenses qui connaissent une forte augmentation :

Lignes budgétaires	Montant 2016	Montant 2015	Variation	Variation
	En euros	En euros	Montant	%
6022 Produits d'entretien + tests	158 930	131 234	27 695	21.1%
6068 Autres fournitures matières (Argile)	272 771	208 671	64 100	30.72%
6411 Salaires + Cotisations sociales	1 938 101	1 828 765	109 336	5.98%
Total (variation)			201 131	

➤ SECTION INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement se poursuivent dans l'amélioration et la mise en conformité de l'établissement thermal de Royat.

- Changement des têtes de forage des puits Auraline (1980) et Eugénie (1993). (Dernière intervention 37 ans),
- Installation d'une deuxième ensacheuse (mise en place des berlingots au lieu des seaux),
- Mise en conformité de l'ensemble de la téléphonie (exemple : utilisation de DATI « hommes morts » par rapport à notre spécificité de l'utilisation du gaz CO2 dans les soins,
- Mise en conformité du monte-charge et des ascenseurs,
- Lancement des travaux de mise en sécurité incendie (plan d'investissement sur 3 ans).

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2017 :

Recettes de fonctionnement :

Avec un résultat de fréquentation de - 0.98 % par rapport à un résultat national de +4.27% en 2016, nous prévoyons une hausse de fréquentation de + 2 % en 2017.

Cet objectif sera atteint en revoyant l'organisation en 2017 :

- Renforcement du service accueil standard,
- Formation de l'ensemble de l'équipe accueil et thermale au niveau commercial,
- Modification de la stratégie commerciale (média, presse et Radio) sur la partie orientale de la Région Auvergne Rhône-Alpes et Hauts de France tout en étant très présent localement.
- Lancement de la première PLAQUETTE MEDICALE, jamais réalisée à l'établissement des Thermes de Royat à destination du corps médical médecins et spécialistes (mailing),
- Commercialisation de 6 semaines « les Nocturnes du Thermalisme »,
- Commercialisation des matinées « Mieux Etre »,
- Nouveaux sacs curistes, ils sont nos AMBASSADEURS.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT :

L'Objectif de la saison 2017 est de rationaliser et d'organiser l'ensemble des services, d'avoir le nombre de collaborateurs qui correspond à l'activité, chaque personne connaît son rôle et sa charge de travail.

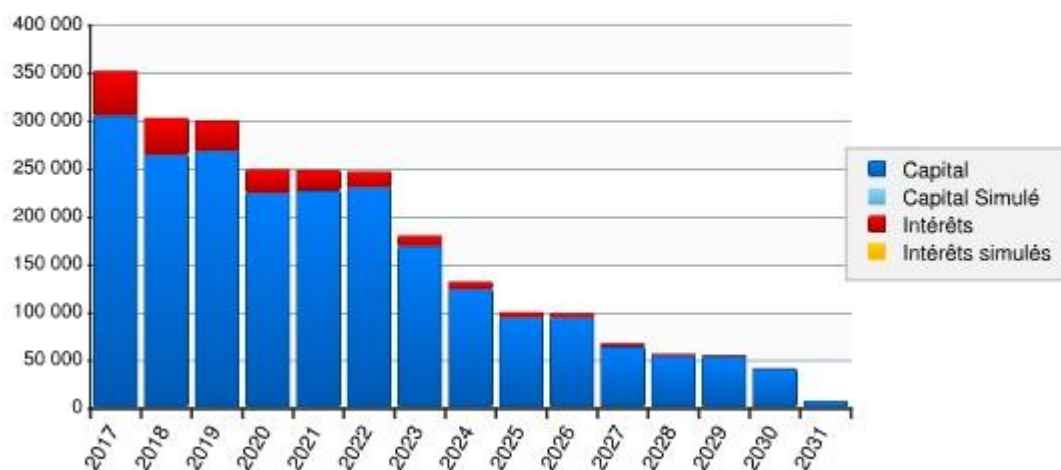
Le montant des achats et des fournitures est en corrélation avec les protocoles d'utilisation et le volume de l'activité.

Lignes budgétaires	2016	Proposition 2017	Economie
6022 Produits d'entretien + tests	159 000	131 000	28000
Dépenses 2015			
6068 Autres fournitures (Argile)	272 771	180 000	92000

6161 Assurances (dommage)	125 000	55 000	70 000
Remboursement non versé en 2015			
6211 Intérim (service Boue + RH)	30 140	15 000	15 000
6238 Publicité	105 000	75 000	30 000
6411 Salaires + Cotisations sociales (Postes supprimés Buvette, économe, 2 postes boue, couloir de marche, 2 Asclépios)	1 940 000	1 820 000	120 000
Total économie budgétaire			355 000

R M E M R – ETAT DE LA DETTE – 2017

Flux de remboursement



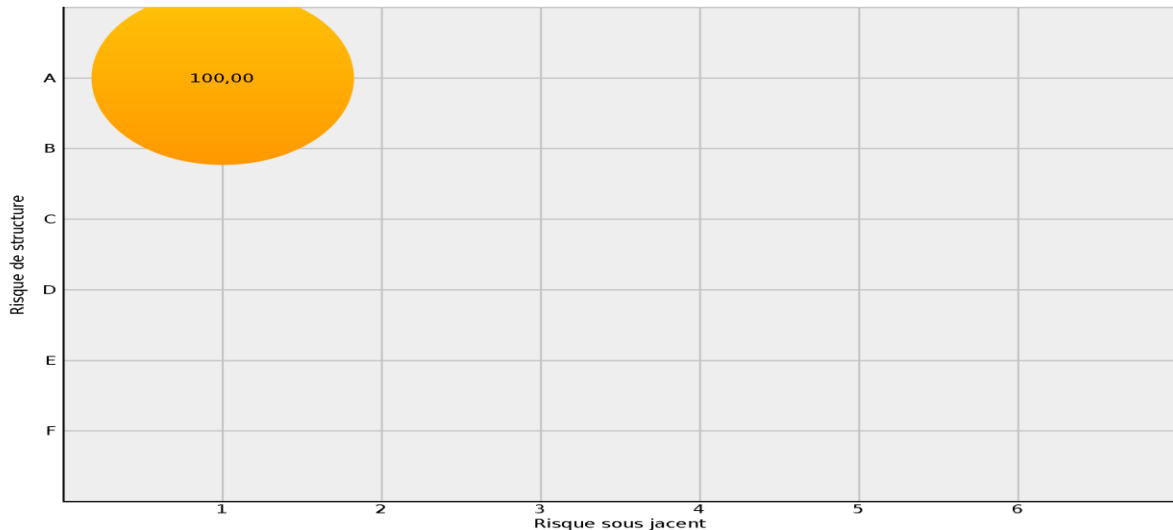
Dettes par type de risque (avec dérivés)

Type	Capital Restant Dû	% d'exposition	Taux moyen (ExEx, Annuel)
Fixe	2 158 122.44 €	100,00 %	2,15 %
Variable	0.00 €	0,00 %	0,00 %
Ensemble des risques	2 158 122.44 €	100,00 %	2,15 %

Dettes selon la charte de bonne conduite

Risque faible

Taille de la bulle = % du CRD



Risque élevé

Le Conseil Municipal :

- **prend acte** de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires 2017.

N° 2017/019

AFFAIRES THERMALES **TARIFS NOUVEAUX PRODUITS BOUTIQUE**

Rapport de Monsieur le Maire :

Dans le cadre du réassortiment des produits vendus à la boutique des thermes, il est demandé dans un premier temps d'effectuer une promotion sur les produits en stock. Il serait souhaitable de

réaliser tout au long de la saison thermale 2017 des opérations de promotion sur ces invendus. Avec cet objectif, un rabais de -25% sur le prix de vente au public pourrait être proposé.

Dans un deuxième temps, il est proposé de procéder à un réassortiment des produits vendus à la boutique des thermes. L'ensemble de ces produits sera marqué avec le logo des thermes.

<u>PRODUITS</u>	<u>PRIX DE VENTE</u>
	<u>T.T.C</u>
JEU DE MIKADO	5.50
YO-YO EN BOIS	4.80
SET DE 6 CRAYONS AVEC TAILLE CRAYON Couleur multiple	3.50
CRAYON A PAPIER FLEXIBLE Couleur multiple	2.00
PARURE EN BAMBOU STYLO + PORTE MINE	12.00
CASQUETTE Couleur multiple	9.00
PARAPLUIE CANNE BOIS BLEU MARINE	18.00
PARAPLUIE PLIABLE AUTOMATIQUE Couleur multiple	25.00
SAC DE PLAGE Couleur multiple	15.00

Après avis favorable du conseil de régie du 1^{er} février 2017,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **de donner son accord sur les tarifs de la boutique 2017.**

N° 2017/020

AFFAIRES THERMALES

PROMOTION SÉJOUR SANTÉ AUVERGNE THERMALE : OPÉRATION 15 JANVIER-15 MARS :

15% DE RÉDUCTION

Rapport de Monsieur le Maire

Dans le cadre du Salon des Thermalies 2017, la collective Auvergne Thermale nous sollicite afin de participer à une opération de promotion.

Les produits « Semaine Santé » et « Instant Mieux Etre » pourraient être les offres proposées par les Thermes concernant cette opération. Pour bénéficier de ces offres, les personnes doivent effectuer une pré-réservation avant le 15 mars 2017 et avoir réalisé leurs soins (séjour) avant le 15 août 2017 sur le site internet de l'Auvergne Thermale (www.auvergne-thermale.com).

Après avis favorable du conseil de régie en date du 1^{er} février 2017,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **de donner son accord sur l'application d'une remise de 15 %.**

N° 2017/021
AFFAIRES THERMALES
SUBVENTION COSAC 2017

Rapport de Monsieur le Maire

Le Comité des Œuvres Sociales et d'Actions Culturelles de la Régie Municipale des Eaux Minérales de Royat fonctionne grâce à une subvention annuelle versée par les Thermes.

Après avis favorable du conseil de régie en date du 1^{er} février 2017,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de donner son accord sur le versement d'une subvention au COSAC d'un montant de 27 000 €.

N° 2017/022
AFFAIRES THERMALES
COTISATION CNETH 2017

Rapport de Monsieur le Maire :

Lors de l'Assemblée Générale du 25 novembre 2016 à Vittel, le montant des cotisations suivantes a été fixé :

- Recherche Médicale : 1,50 €
- Communication Collective : 1,50 €
- Fonctionnement : 1,50 €

Ces cotisations sont calculées sur la base du nombre d'assurés sociaux reçus en 2016.

Après avis favorable du conseil de régie en date du 1^{er} février 2017,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **de donner son accord sur le paiement des cotisations ci-dessus.**

N° 2017/023
AFFAIRES THERMALES
COTISATION GIE AUVERGNE THERMALE 2017

Rapport de Monsieur le Maire

La cotisation 2017 du GIE Auvergne Thermale Qualité a été fixée pour la Régie Municipale des Eaux Minérales de ROYAT à 7 260,00 € HT soit 8 712,00 € TTC payée en 4 fois.

Après avis favorable du conseil de régie en date du 1^{er} février 2017,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **de donner son accord pour le règlement de cette cotisation.**

N° 2017/024

AFFAIRES THERMALES

RECRUTEMENT D'ÉDUCATEURS D'ACTIVITÉS PHYSIQUES ET SPORTIVES

Rapport de Monsieur le Maire

La pénurie des masseurs kinésithérapeutes intéressés par le milieu thermal et la volonté de notre part d'offrir au patient un soin qui s'approche au mieux de l'exigence thérapeutique que son état requiert, nous a fait prendre un tournant décisif dans l'encadrement des piscines.

Le soin Piscine CODE 201 sera pris en charge par des Professeurs d'activité physique adaptée diplômés.

Après avis favorable du conseil de régie en date du 1^{er} février 2017,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **de donner son accord sur l'embauche de Professeurs d'Activité Physique Adaptée diplômés en remplacement de masseurs kinésithérapeutes.**

N° 2017/025

AFFAIRES THERMALES

VERSEMENT DE LA TAXE D'APPRENTISSAGE : CHOIX DU BÉNÉFICIAIRE

Rapport de Monsieur le Maire

Comme toutes les entreprises industrielles et commerciales, les Thermes sont assujettis au versement de la taxe d'apprentissage indexée sur les salaires bruts versés au cours de l'année écoulée.

Il est proposé de verser la taxe d'apprentissage à la Chambre de Commerce et d'industrie de Clermont-Ferrand, organisme collecteur, pour l'exercice 2017. Le choix du ou des destinataires peut être fait par le Conseil de Régie.

Il est demandé au Conseil d'Exploitation de faire ce choix en regard des propositions ci-dessous :

1 – Lycée général et technologique Sidoine Apollinaire – Rue Jean Richepin – Clermont Ferrand,

2 – UFR Sciences et techniques des Activités Physiques et Sportives – UFR STAPS – Complexe Universitaire des Cézeaux – Aubière.

Après examen et vu l'avis favorable du Conseil d'Exploitation,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **de donner son accord** pour le choix du Lycée Général et Technologique Sidoine Apollinaire
- Rue Jean Richepin – 63000 CLERMONT-FERRAND.

N° 2017/026

AFFAIRES THERMALES

ARRHES 2018

Rapport de Monsieur le Maire :

Depuis 5 ans, les arrhes de réservation sont demandées aux curistes lors de l'inscription pour un montant de 40 euros. Après avoir consulté d'autres établissements thermaux, il s'avère que la pratique des arrhes de réservation varie entre 80 et 100 euros.

La Régie envisage de fixer le montant des arrhes de réservation pour la saison thermale 2018 à 60.00 €.

Après avis favorable du conseil de régie en date du 1^{er} février 2017,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **de donner son accord pour le nouveau montant des arrhes pour la saison 2018.**